



**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal to: **Statistics Canada**
Propositions aux: **Statistique Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Date of Amendment – Date de la modification: 28 juillet, 2014	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à: david.brazeau@statcan.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone 613-951-4163	Facsimile No. N° de télécopieur
Send proposals to: Statistics Canada MACS – Bids Receiving Distribution Centre Attn : David Brazeau Room 0702, Main Building 150 Tunney’s Pasture Driveway Ottawa ON K1A0T6 Solicitation # 1920-0009766	Envoyer les propositions à : Statistique Canada SMC – Réception des soumissions Centre de distribution Attn : David Brazeau Immeuble Principal, pièce 0702 150, prom. Du Pré-Tunney Ottawa ON K1A 0T6 DP No. 1920-0009766

Instructions :
Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified herein by the Crown, all prices quotes are to be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and are to be F.O.B., including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:
Les taxes municipales ne s’appliquent pas.

Sauf indication contraire, énoncée par la Couronne, dans les présentes, tous les prix indiqués sont des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d’accise et doivent être F.A.B., y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). La somme de la taxe sur les produits et services devra être un article particulier.

Solicitation No – N° de l’invitation : 1920-0009766
Solicitation closes – L’invitation prend fin At – à : 14:00 heures (Eastern Standard time / Heure avancée de l’est) On – le : 13 août, 2014

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d’impression).
Name – Nom :
Title – Titre :

Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Facsimile No – N° de télécopieur :	
Telephone No – N° de téléphone :	
Signature	Date



MODIFICATION 003

Cette modification a pour but :

- D'aviser les soumissionnaires des questions et réponses
- De modifier les critères d'évaluation

**

Question 7 :

Combien d'entreprises cherchez vous à accepté pour cette offre à commandes / entente?

Réponse 7 :

Tel qu'indiqué à la Partie 4 – Procédure d'évaluation et méthode de sélection, 2. Méthode de sélection :

« Les trois (3) soumissions recevables ayant les prix évalués les plus bas par point seront recommandées pour attribution d'un contrat. »

Question 8 :

Est-il possible de présenter des pièces portfolio réalisées pour des corporations de la Couronne, telles les institutions publiques nationales (par ex. : Musée des beaux-arts du Canada, Musée canadien de l'histoire, Musée canadien de la guerre, Musée canadien de la nature, etc.) ainsi que les agences gouvernementales canadiennes (par ex. : Agence spatiale canadienne)?

Réponse 8 :

Les communications des corporations de la Couronne sont acceptables.

Tel qu'au point M1 :

**Les « organisations du secteur public canadien » s'entendent de tous les ministères et organismes fédéraux, agents du Parlement, ministères et organismes provinciaux et administrations municipales.*

***Les organisations sont considérées comme différentes lorsqu'elles ne font pas partie du même ministère ou lorsqu'elles relèvent de différents ordres de gouvernement. Les directions ou les sections au sein d'un même ministère ou organisme NE sont PAS considérées comme des organisations différentes.*

Question 9 :

Sous le point « R4 Évaluation du portfolio », il est mentionné que « les soumissionnaires doivent fournir un portfolio de cinq (5) travaux en **format papier**. » Qu'entendez-vous par « format papier »? Souhaitez-vous obtenir un montage de photos (copie papier) illustrant les pièces portfolio ou alors les produits finis?

Réponse 9 :

Les soumissions doivent être sous forme de papier et non un montage.

Question 10 :

Nous communiquons avec vous afin de vous proposer une recommandation de modification à l'appel d'offres. Dans un esprit de collaboration, nous souhaitons vous permettre d'obtenir un plus grand nombre de soumissionnaires et de trouver le meilleur partenaire d'affaires pour vos besoins. Croyant cette recommandation dans votre meilleur intérêt, nous espérons qu'elle sera considérée par Statistique Canada :



Élargir les exemples de projets réalisés pour différents clients (critère M2 p.32) et des 3 projets «publics» de l'évaluation du portfolio (partie 1 du critère R4 p.40)

Vous demandez aux agences soumissionnaires de fournir deux (2) exemples de projets réalisés pour différents clients du Gouvernement du Canada (critère M2) et de fournir trois (3) exemples de travaux qui ont été réalisés pour des ministères, organismes, commission ou conseils de l'administration fédérale, excluant Statistique Canada et les gouvernements ou les organismes municipaux et provinciaux (critère R4).

Nous vous recommandons d'élargir le champ d'évaluation de ces deux (2) critères de façon à accepter des exemples de projets développés pour des «organisations du secteur public canadien», telles que définies au critère M1.

Réponse 10 :

Aucun changement au critères d'évaluation.

Question 11 :

Dans la section 1.1.3 le document traite d'une garantie de travail minimale et une valeur maximale et minimale du contrat. Pouvez-vous me dire quelle est la valeur maximale du contrat ? Cela semble être couverte à la section 7.3, mais la valeur n'est pas indiqué.

Réponse 11:

La valeur du contrat sera identifiée lors de l'attribution du contrat.

Question 12 :

Dans l'énoncé de travail, vous indiquez une exigence pour la conception graphique, conception de sites Web et la conception d'affichage. Dans les deux sections obligatoires et cotées, des échantillons imprimés sont requis. Sommes-nous en mesure de fournir des copies papier des concepts / illustrations ou photos du produit final pour la conception d'affichage ainsi que des copies imprimées de pages Web pour la conception web ? Est-ce que des copies imprimés sont convenables puisque ces articles n'ont pas été imprimés ? Ou est-ce tous les échantillons que nous soumettons doivent être imprimés?

Réponse 12 :

Oui, les matériaux doivent avoir été imprimés et des échantillons doivent être fournis.

Question 13 :

M1 demande une liste et détails des projets réalisés d'une valeur de plus de 5 000 \$ pour chaque client du secteur public. Dans les huit (8) dernières années, nous avons fait beaucoup de projets pour de nombreux clients qui correspondent à ces critères. Quel est le montant obligatoire requis et de combien de clients différents peuvent satisfaire à cette obligation?

Réponse 13 :

Il s'agit simplement d'une liste de noms de clients, dates de début et de fin de chaque projet et une brève description de la portée du projet. Il n'est pas nécessaire de rédiger un résumé pour chacune des entrées.



Question 14 :

Les mêmes ressources peuvent-elles être utilisées en tant que directeur artistique et graphiste principal?

Réponse 14 :

Celles-ci doivent être deux (2) personnes différentes.

Question 15 :

Il semble y avoir un prix par point de pénalité pour les entreprises de moins de 2 directeurs artistiques, 5 ou plus graphistes, chefs de projet et le personnel de soutien, puisque les petites entreprises ne sont pas en mesure d'obtenir tous les points disponibles dans les exigences cotées. Cherchez-vous à attribuer le contrat seulement à des grandes agences?

Réponse 15 :

Aucun changement aux critères d'évaluation.

Question 16 :

Sous le point R4- Évaluation du portfolio, est-ce qu'un seul exemplaire par projet est suffisant ? Sinon, combien sont requis ?

Réponse 16 :

Le soumissionnaire doit fournir quatre (4) copies papier pour chacune des cinq (5) pièces de portefeuille soumis.

Question 17 :

Concepteur R2.1 - Expérience, sommes nous en mesure d'ajouter à notre nombre de graphistes / ressources avec des graphistes indépendants de manière à atteindre cinq personnes ou plus, se qualifiant ainsi pour 5 points?

Réponse 17 :

Afin d'atteindre le maximum de points, le soumissionnaire est tenu de démontrer que leur organisation comprend la quantité requise d'employés, comme indiqué dans R2.1 direction artistique – expérience et qualifications.

Question 18 :

Au sujet de M1 : Suite à l'addenda 002, la réponse reste vague en ce qui a trait à la quantité de projets que l'on doit lister.

Ce serait bien de mettre des balises quantitatives pour ce point, car nous croyons qu'il est inutile de faire une liste de 60 projets à cause du point b) qui demande un peu plus de recherche sur chaque dossier.

Ex. : Pour chaque organisation décrire un minimum de trois (3) et un maximum de cinq (5) projets de 5 000 \$ et plus.

Le total des projets doit démontrer que l'on fournit ce type de service depuis un minimum de cinq (5) ans. Entre 2006 et 2014. Ceci est une suggestion.

Réponse 18 :



Le soumissionnaire doit fournir pas moins de 6 projets par organismes, avec un maximum de 15 par organismes.

Question 19 :

Il est spécifié de présenter 5 projets en tout (3 pour des organismes fédéraux et 2 pour des clients autres). Est-ce que cela veut dire qu'on ne peut pas présenter plus de 5 projets ? Si on en présente plus de 5, est-on pénalisé ?

Réponse 19 :

Le comité d'évaluation n'évaluera que 5 projets.

Question 20 :

En page 7, il est précisé d'utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc. Serons-nous pénalisés si nous utilisons de la couleur pour expliquer un graphique, présenter un projet ou autre ?

Réponse 20 :

Non.

Question 21 :

Il ne semble pas être spécifié dans le document que la soumission financière doit être dans une enveloppe scellée à part. Doit-on tout de même respecter cette pratique ou devons-nous remettre tout dans la même enveloppe ?

Réponse 21 :

La soumission financière doit être présentée séparément de la soumission technique.

Question 22 :

Pouvez-vous nous indiquer la valeur anticipé (annuellement ou total) des services que Statistique Canada s'attend à obtenir dans la durée de ce contrat?

Réponse 22 :

La valeur du contrat sera déterminée lors de l'attribution.

Question 23 :

Pouvez-vous nous dire plus sur les qualifications de l'équipe d'évaluation? Est-ce que l'équipe qui évalue les services de conception graphique comprennent un graphiste professionnel avec une éducation reconnu et / ou une désignation professionnelle (par exemple AGA)?

Réponse 23 :

L'équipe d'évaluation sera composée de personnes qui ont de nombreuses années d'expérience et de compétences professionnelles dans les domaines du marketing et de la communication, y compris la conception graphique.



**

1-Annexe D – Critères d'évaluation techniques, **R2 Compétences de l'organisation, R2.1 Direction artistique — expérience et qualifications, Personne responsable de la direction artistique :**

Supprimer :

0 point : Aucune description fournie.

1 point : La description ne démontre pas clairement qui, au sein de l'organisation du soumissionnaire, est responsable de la direction artistique.

2 points : La description démontre clairement qu'UNE (1) seule personne au sein de l'organisation du soumissionnaire est responsable de la direction artistique.

3 points : La description démontre clairement que PLUS D'UNE PERSONNE au sein de l'organisation du soumissionnaire est responsable de la direction artistique.

Insérer :

0 point : Aucune description fournie.

1 point : La description ne démontre pas clairement qui, au sein de l'organisation du soumissionnaire, est responsable de la direction artistique.

2 points : La description démontre clairement qu'UNE (1) seule personne au sein de l'organisation du soumissionnaire est responsable de la direction artistique OU la description démontre qu'une (1) des personnes responsable pour la direction artistique est aussi concepteur.

3 points : La description démontre clairement que PLUS D'UNE PERSONNE au sein de l'organisation du soumissionnaire est responsable de la direction artistique.

2- Annexe D – Critères d'évaluation techniques, **R2 Compétences de l'organisation; R2.1 Concepteur — expérience, Nombre de concepteurs graphiques ou de ressources :**

Supprimer :

0 point : Aucune description fournie.

1 point : La description ne démontre pas clairement le nombre de personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire qui effectuent de la conception graphique.

2 points : La description démontre clairement qu'UNE (1) seule personne au sein de l'organisation du soumissionnaire effectue de la conception graphique.

3 points : La description démontre clairement que de DEUX (2) à QUATRE (4) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique.

4 points : La description démontre clairement qu'au moins CINQ (5) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique.

5 points : La description démontre clairement qu'au moins CINQ (5) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique et qu'au moins UN (1) concepteur est spécialisé en conception de sites Web.

Insérer :

0 point : Aucune description fournie.

1 point : La description ne démontre pas clairement le nombre de personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire qui effectuent de la conception graphique.

2 points : La description démontre clairement qu'UNE (1) seule personne au sein de l'organisation du soumissionnaire effectue de la conception graphique.

3 points : La description démontre clairement que de DEUX (2) à QUATRE (4) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique.

4 points : La description démontre clairement qu'au moins CINQ (5) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique OU La description démontre clairement qu'au moins CINQ (5) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique et qu'une (1) des personnes responsables pour la conception graphique est aussi responsable pour la direction artistique.

5 points : La description démontre clairement qu'au moins CINQ (5) personnes au sein de l'organisation du soumissionnaire effectuent de la conception graphique et qu'au moins UN (1) concepteur est spécialisé en conception de sites Web.

3- Annexe D – Critères d'évaluation techniques ; **R4 Évaluation du portfolio** :

Supprimer :

Les soumissionnaires doivent fournir un portfolio de cinq (5) travaux en format papier. Trois (3) des cinq (5) travaux doivent avoir été réalisés pour des ministères, organismes, commissions ou conseils de l'administration fédérale, EXCLUANT Statistique Canada, et deux (2) pour des clients du secteur privé hors de l'organisation du soumissionnaire. Chaque travail doit être accompagné d'une description d'une page au maximum, qui présente des informations sur ce qui suit :

Insérer :

Les soumissionnaires doivent fournir un portfolio de cinq (5) travaux en format papier. Trois (3) des cinq (5) travaux doivent avoir été réalisés pour des ministères, organismes, commissions ou conseils de l'administration fédérale, EXCLUANT Statistique Canada, et deux (2) pour des clients du secteur privé hors de l'organisation du soumissionnaire. **Le soumissionnaire doit fournir quatre (4) copies papier pour chacune des cinq (5) pièces de portefeuille soumis.** Chaque travail doit être accompagné d'une description d'une page au maximum, qui présente des informations sur ce qui suit :

4-Annexe D – Critères d'évaluation techniques, **M1 Critères d'évaluation obligatoires** :

Supprimer :

M1. Le soumissionnaire doit avoir acquis au cours des huit (8) dernières années au moins cinq (5) années d'expérience en élaboration de matériel bilingue (français et anglais) de promotion, de communication et de marketing direct ou par Internet (p. ex., brochures, feuillets, affiches, dépliants, signets, cartes postales, bannières, courriels) pour des organisations du secteur public canadien*.

Le soumissionnaire doit avoir fourni des services en vertu d'un contrat à au moins trois (3) organisations différentes**.

Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- a) une liste des projets d'une valeur de 5 000 \$ et plus, pour chaque organisation du secteur public;
- b) une description de chaque projet, y compris une indication de la portée, du public cible et des produits finaux;
- c) les dates de début et de fin de chaque projet;
- d) l'information relative au client (nom, nom de l'organisation, coordonnées).

*Les « organisations du secteur public canadien » s'entendent de tous les ministères et organismes fédéraux, agents du Parlement, ministères et organismes provinciaux et administrations municipales.



***Les organisations sont considérées comme différentes lorsqu'elles ne font pas partie du même ministère ou lorsqu'elles relèvent de différents ordres de gouvernement. Les directions ou les sections au sein d'un même ministère ou organisme NE sont PAS considérées comme des organisations différentes.*

Insérer :

M1. Le soumissionnaire doit avoir acquis au cours des huit (8) dernières années au moins cinq (5) années d'expérience en élaboration de matériel bilingue (français et anglais) de promotion, de communication et de marketing direct ou par Internet (p. ex., brochures, feuillets, affiches, dépliants, signets, cartes postales, bannières, courriels) pour des organisations du secteur public canadien*.

Le soumissionnaire doit avoir fourni des services en vertu d'un contrat à au moins trois (3) organisations différentes**.

Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- a) une liste des projets d'une valeur de 5 000 \$ et plus, pour chaque organisation du secteur public (pas moins de 6 projets par organismes, avec un maximum de 15 par organismes);
- b) une description de chaque projet, y compris une indication de la portée, du public cible et des produits finaux;
- c) les dates de début et de fin de chaque projet;
- d) l'information relative au client (nom, nom de l'organisation, coordonnées).

**Les « organisations du secteur public canadien » s'entendent de tous les ministères et organismes fédéraux, agents du Parlement, ministères et organismes provinciaux et administrations municipales.*

***Les organisations sont considérées comme différentes lorsqu'elles ne font pas partie du même ministère ou lorsqu'elles relèvent de différents ordres de gouvernement. Les directions ou les sections au sein d'un même ministère ou organisme NE sont PAS considérées comme des organisations différentes.*

**

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS